

BP JEPS 2024-2026

Brevet Professionnel de la Jeunesse,
de l'Éducation Populaire et du Sport

LOISIRS TOUS PUBLICS - ANIMATEUR



Fédération des œuvres Laïques de Haute-Savoie
3 avenue de la Plaine - BP 340 - 74 008 Annecy Cedex
04 50 52 30 14 | animation.formation@fol74.org | www.fol74.org
Code RNCP : 28557
N° Habilitation DRAJES : en cours

BPJEPS 2024-2026

Spécialité ANIMATEUR, Mention LOISIRS TOUS PUBLICS

Le **BPJEPS LTP** permet de concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation auprès d'un public varié et de diriger un accueil collectif de mineurs.

Du 7 octobre 2024 au 20 mars 2026

(Sous réserve de la validation de la DRAJES)

Soit 20 semaines de formation réparties sur 18 mois

Le **BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS** est une formation de niveau 4 qui apporte une qualification professionnelle en prise directe avec le métier d'animateur sur le champ de l'animation socioéducative et culturelle en phase avec les réalités de l'emploi.

Il forme à des compétences théoriques et à des techniques d'animation et de gestion, à la conception et la réalisation de projets d'animation et d'activités éducatives, sociales, culturelles, physiques et de pleine nature.

Cette formation est un bon « tremplin » pour entreprendre une carrière professionnelle permettant l'accès aux diplômes de niveau 5 (DEJEPS) ou 6 (DESJEPS).

UNE FORMATION ORGANISÉE SUR LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE ET DU TUTORAT

Le BPJEPS est une formation qui s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire utilisant des méthodes participatives favorisant le partage des savoirs et la réflexion collective, rendant le stagiaire acteur de sa formation.

La formation en alternance est une richesse de la formation professionnelle d'animateur. La durée de la formation est de **18 mois** incluant l'alternance **dont 20 semaines (693 heures) en centre**.

L'articulation entre les temps de cours et la pratique professionnelle apporte une vraie professionnalisation ce qui oblige chaque stagiaire à être employé par une structure d'animation sur la base d'un projet défini.

LES « PLUS » DE LA FORMATION

* **Une formation basée sur l'alternance** : des périodes de formation en centre et la pratique professionnelle en structure.

* **Le positionnement** : la formation commence par un stage de 5 jours pour construire une culture commune au groupe stage, pour une approche des contenus de formation et du parcours professionnel individualisé.

* **Un réseau de professionnels et de bénévoles** favorisant une emprise réelle avec le métier et le champ de l'animation socioculturelle et socioéducative.

* **Projets culturels, Jeunesse d'éducation Populaire et Citoyenneté** : un module de formation de 6 jours en Allemagne.

* **Le stage pratique de direction d'un Accueil Collectif de Mineurs** : obligation d'exercer une direction d'ACM (18 jours minimum).

* **Modules culturels** : Atelier d'écriture, atelier radio et Spectacle Vivant, le théâtre, la vidéo numérique, l'environnement et le développement durable.

LA FORMATION ABORDE L'ÉDUCATION CITOYENNE SUR 2 AXES FORTS

Sensibilisation :

- Contre les discriminations et le racisme
- A l'éducation à l'environnement

VALIDATION DU DIPLÔME

Le **BPJEPS LTP** est validé tout au long de la formation avec la mise en place de jury de certification composé de deux professionnels de l'animation mandatés par l'organisme de formation et/ou d'experts de la jeunesse et sports.

* **Certification UC4** : le candidat est évalué en structure sur sa capacité à mener une activité auprès d'un groupe. Cette animation doit s'inscrire dans un projet d'activités de 6 séances que le candidat présentera dans un document écrit qu'il devra expliciter lors d'un échange avec le jury.

* **Certification UC1 et 2** : le candidat conçoit un projet d'animation global dans sa structure en réponse à une analyse de terrain établi suite à un diagnostic. Cette démarche de projet devra être rédigée dans un document support lors de la présentation orale face au jury.

* **Certification UC3** : le candidat rédige un compte rendu d'expériences de son stage de direction. Cet écrit sera le support de sa présentation orale face au jury.

* En cas de non validation le candidat a la possibilité de repasser une seconde fois en rattrapage les certifications au cours de la session.

* Le **diplôme BPJEPS est obtenu** lorsque les 4 UC sont acquises et après validation de la DRAJES lors du jury final. Toutes les UC acquises sont **validées à vie**.

*Des allègements de formation existent en plus de votre parcours

LE POSITIONNEMENT

La formation débutera par le positionnement dont l'objectif est de travailler sur le métier d'animateur et les parcours individualisés de chaque stagiaire. Il aura lieu en internat, dans un centre géré par la FOL/UFOVAL situé en montagne, au Plateau des Glières, site exceptionnel connu pour son histoire de la Résistance et pour son environnement naturel protégé.

PROJETS JEUNESSE ÉDUCATION POPULAIRE, CITOYENNETÉ ET MOBILITÉ EUROPÉENNE

Ce module de formation s'inscrit dans le processus de formation et lui donnera une dimension interculturelle et professionnelle européenne. Il est organisé en Allemagne (à Erfurt) avec le soutien de l'Office franco-allemand de la Jeunesse (OFAJ), l'association Arbeit und Leben et l'école de formation d'éducateurs.

- Découverte du système associatif et éducatif allemand.
- Connaissance des dispositifs de solidarité européennes.
- Approche des problématiques européennes d'éducation à la citoyenneté, visite de musées : ancienne usine Topf & Söhne, du Camp de concentration de Buchenwald, synagogue historique...

L'ORGANISATION DE FORMATION FOL 74 - ESPACE FORMATION

PRESENTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION

La Fédération des Œuvres Laiques de Haute-Savoie est une association d'éducation populaire qui fédère plus de 300 associations et collectivités. C'est un réseau de bénévoles et salariés, professionnels de l'animation socioculturelle, de l'éducation spécialisée, de la culture et du sport.

Notre but est de développer toutes les initiatives collectives, associatives, favorisant l'épanouissement des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, au sport.

LA REUSSITE A LA FORMATION

Notre expérience de la formation professionnelle les années précédentes démontre une réussite importante de 90% des stagiaires aux formations que nous proposons.

UNE FORMATION AXÉE SUR LE COLLECTIF

Une dimension d'éducation populaire :

- Education à la citoyenneté
- Lutte contre les discriminations
- Sensibilisation à l'environnement
- Ouverture interculturelle européenne

LE BPJEPS ANIMATEUR OFFRE UNE SPÉCIALITÉ : LA DIRECTION D'UN ACCUEIL DE MINEURS (UC3)

Les stagiaires devront diriger un Accueil Collectif de Mineurs sur une période minimale de 18 jours.

Selon les possibilités de la structure d'emploi, le stage pratique de direction d'un accueil collectif de mineurs (ACM) pourra être effectué dans un centre de vacances ou de loisirs de la FOL (à définir dès le début de la formation et selon certaines conditions).

L'ANIMATEUR SOCIOCULTUREL PARTICIPE À LA VIE DE LA CITÉ

Il est moteur d'une dynamique à l'écoute de son public et des habitants qu'il fédère autour de projets et d'actions d'éducation populaire.

L'ANIMATEUR ET LA FORMATION

L'animateur inscrit son action dans une démarche formative à l'écoute des autres, en utilisant ses compétences et en transmettant des valeurs, un savoir faire, un savoir être et savoir transmettre. Il a le souci de sa propre formation et réfléchit à son engagement dans un parcours de formation permanente.

L'ÉDUCATION POPULAIRE C'EST :

- Des démarches collectives ou faire-ensemble
- Développer nos compétences et agir sur notre environnement
- Se donner les moyens de comprendre le monde

LA LOI "AVENIR PROFESSIONNEL"

La Loi « Avenir professionnel » facilite l'accès et les aides financières pour l'accès de tous à la formation professionnelle : salariés, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap.

Pour pouvoir se former, quelle que soit sa situation de départ, des mesures ont été prises :

- **L'apprentissage accessible jusqu'à 29 ans révolus.**
- **Aide financière** aux employeurs favorisant l'emploi par l'apprentissage.

LABEL ET RECONNAISSANCE QUALITÉ

Affilié au CFA Sport et Animation



Participer à l'insertion et à l'employabilité des jeunes par la voie de l'apprentissage. La FOL 74 est qualifiée Unité de Formation par l'Apprentissage (UFA) depuis 2017.



Le label H+ Formation : La FOL est labellisée par le label H+ Formation : Ce label propose une démarche qualitative d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap en Auvergne-Rhône-Alpes.



La certification Qualiopi atteste de la qualité du processus mise en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences : au titre de la catégorie : action de formation

L'ACCÈS A LA FORMATION POUR TOUS

La formation s'adapte au plus juste à vos besoins : intégration des parcours partiels de formation, besoins spécifiques, adaptation aux personnes porteuses de handicap ... Prenez contact avec nous pour envisager VOTRE parcours de formation !

INFORMATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION ET INSCRIPTION

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- * Rencontre avec un membre de l'Espace Formation (Rendez-vous obligatoire avant tout dépôt de dossier)
- * Retourner le dossier au plus tard le jeudi 8 juin 2024

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

- * Avoir 18 ans au plus tard le 1er jour de la formation
- * Avoir une structure d'emploi, collectivité ou association, dès le premier jour de la formation
- * Avoir un tuteur ou un maître d'apprentissage
- * Avoir une prise en charge financière du coût pédagogique de la formation
- * Avoir signé une convention de formation ou un contrat d'apprentissage précisant les engagements de chacun.

PRE-REQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- * Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (AFPS, PSC1 ou PSE1, PSE2, AFGSU niveau 1 ou 2, SST en cours de validité...).
- * Être titulaire du BAFA (ou diplôme équivalent)
- * Justifier d'une expérience d'animation de 20 jours ou plus (200 heures) Attestation obligatoire délivrée par la ou les structures où cette expérience a été réalisée.
- * Copie de l'attestation de recensement + Copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (-25 ans)
- * Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive (jeux sportifs) datant de moins d'un an par rapport à la date d'entrée en formation.

COÛT DE LA FORMATION

- * **Frais de dossier** : 40 € (non remboursables).
- * **Coût de la formation** : nous consulter
Un devis peut être établi sur demande.

La FOL peut vous aider ou aider votre employeur à constituer votre dossier, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération des Œuvres Laïques 74
Espace Formation
3 avenue de la Plaine - BP 340
74008 Annecy Cedex
04 50 52 72 53
animation.formation@fol74.org
www.fol74.org onglet formations rubrique BPJEPS